Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

La planification de la retraite : quand pourrez-vous prendre votre retraite?

Grâce aux projections informatisées, il est plus facile que jamais de faire votre bilan de retraite. Vous avez peut-être même pris de l’avance, grâce au dynamisme des marchés. Cependant, si les projections indiquent que vous avez pris du retard, vous pourriez devoir effectuer des modifications à votre plan.



Revoir et modifier

Augmenter le montant de vos cotisations et-ou obtenir un meilleur rendement.

Reporter votre retraite d’un an ou deux.

Compter sur un travail à temps partiel à la retraite.

Réduire vos attentes. Selon un récent rapport de Statistique Canada, un retraité type de la classe moyenne touche 54 pour cent de son revenu préretraite et non 70 pour cent, comme le prévoient la plupart des gens.

D’autres éléments à évaluer

Assurez-vous de prendre en considération les points suivants :

- Compte tenu des perspectives économiques, quelles sont les attentes raisonnables en ce qui concerne le rendement des placements et l’inflation à long terme?
- Avez-vous évalué correctement votre espérance de vie? Le Canadien moyen vit plus longtemps que jamais. Depuis la dernière révision de votre plan, votre conjointe ou conjoint et vous avez-vous éprouvé des problèmes de santé importants?
- Votre plan répond-il à vos besoins en matière de gestion du patrimoine?
- Ces dernières années, l’impôt de nombreux contribuables a été réduit. Votre plan tient-il compte de ces réductions?

Souvenez-vous que la planification de la retraite n’est pas un événement ponctuel. Si vous comptez prendre votre retraite dans moins de dix ans, vous devez revoir votre plan de retraite tous les deux ou trois ans – voire chaque année.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.